Prévention des endommagements de réseaux lors des travaux

Réunion d'information FFB
2 octobre 2012

Sébastien MOLET – DREAL BRETAGNE

Présent pour l'avenir

Un plan d’actions nécessaire

Bondy (93) le 30/10/2007

Noisy-le-Sec (93) le 22/12/2007

Niort (79) le 4/11/2007

Lyon (69) le 28/2/2008

Un plan d’actions nécessaire

Ghislenghien (Belgique) le 30/7/2004

Blénod lès PaM (54) le 18/12/2009

Cleburne (Texas) le 7/6/2010

Un plan d'actions nécessaire

réseaux électriques

Réseaux aériens

2/9/11 – St Georges (57)
1 personne décédée lors du heurt d'1 ligne aérienne de 20 kV par 1 camion de livraison de bitume lors de travaux d'enrobé sur la N4

Réseaux enterrés

30/11/11 – Salon de Provence (13)
1 personne brûlée à 90% et 1 blessé lors du creusement d'une tranchée au-dessus d'une ligne électrique enterrée de 15 kV

Un plan d'actions nécessaire

réseaux de communications électroniques sensibles pour l'activité économique

12 mai 2011 – Vélizy (78)
Rupture de fibres optiques lors de travaux (ligne T6 du tramway)
Coupure brutale de nombreux sites internet : ministère de la Défense, Carrefour, les Galeries Lafayette, le BHV, la Camif,…

14 novembre 2011 – Dax (40)
Câble arraché lors de travaux sur voirie en centre ville.
1800 clients coupés durant une semaine malgré l'intervention d'équipes 24h/24

Un plan d’actions nécessaire

Incidents dommageables à la continuité des services publics

18 novembre 2011 – Dijon (21)
Rupture d’une canalisation d’eau potable lors de travaux de construction du tramway, ayant entraîné une inondation à l’entrée de l’hôpital général

Ceci n’est pas un cas d’école mais le quotidien vécu par les acteurs lors de travaux en zone urbaine dense

Les Réseaux implantés en France

4 millions de kilomètres de réseaux, dont :

- **1/3 aériens (1 325 000 km)**

  2/3 enterrés ou subaquatiques (2 725 000 km)

- **40 % sensibles pour la sécurité (1 630 000 km) : électricité, gaz, matières dangereuses , réseaux ferroviaires, réseaux de chaleur**

  et

  60 % non sensibles pour la sécurité (2 420 000 km) : communications électroniques, eau, assainissement, mais souvent sensibles pour la vie économique et pour les usagers

Les Travaux à proximité des réseaux en Bretagne

- **200 endommagements par an environ sur le réseau de distribution de gaz**

- **Très peu d'endommagements sur les réseaux de transport gaz, mais un potentiel de danger très élevé**

- **(1628 endommagements par an sur le réseau électrique : souterrains + aériens)**

Le cœur de la réforme

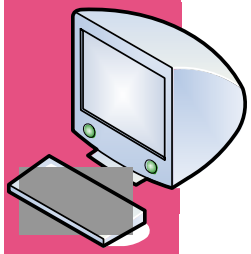

1- Création du guichet unique : téléservice réseaux-et-canalisations.gouv.fr

Base de données sur les réseaux exhaustive, consolidée et facile d'accès

Elle permet aux maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux de dessiner l'emprise du futur chantier, de connaître les coordonnées de tous les exploitants concernés, et de préremplir les formulaires DT-DICT

2- Refonte de la réglementation (décret 14/10/91)

Viser l'aspect opérationnel du dispositif réglementaire

Rééquilibrer les responsabilités

Ajuster le dispositif en fonction du retour d'expérience

Améliorer la précision de la localisation des réseaux

Création du Guichet Unique

- **Une plateforme internet nationale unique de recensement de tous les réseaux** aériens et enterrés implantés en France, mise à jour en temps réel
- **Un moyen fiable, instantané et gratuit pour les maîtres d'ouvrage et entreprises de travaux de connaître les exploitants de réseaux concernés par l'emprise de leurs projets de travaux**
- Un outil qui libère les mairies d'une responsabilité que beaucoup d'entre elles avaient du mal à assumer

Création du Guichet Unique

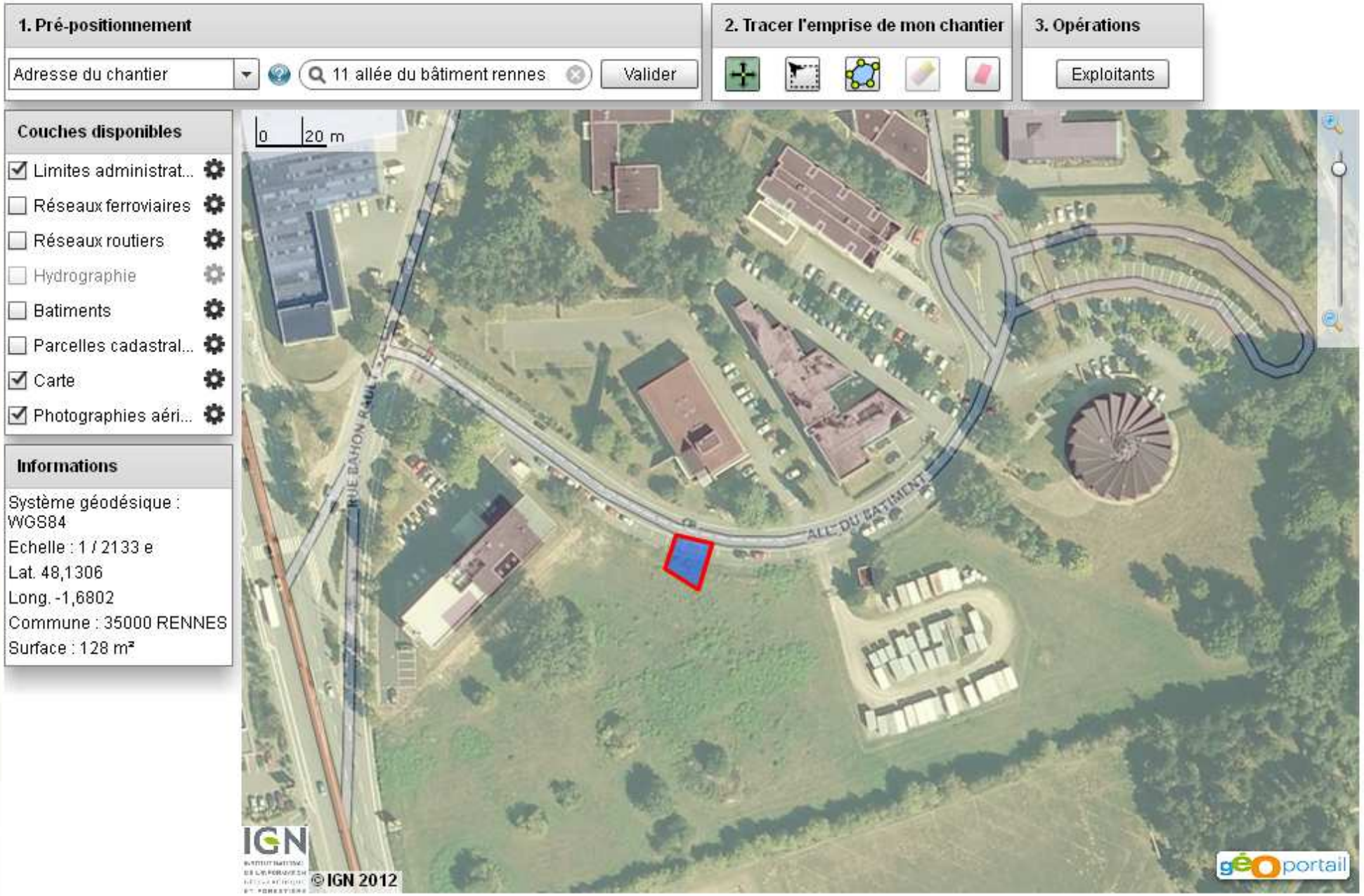

Création du Guichet Unique

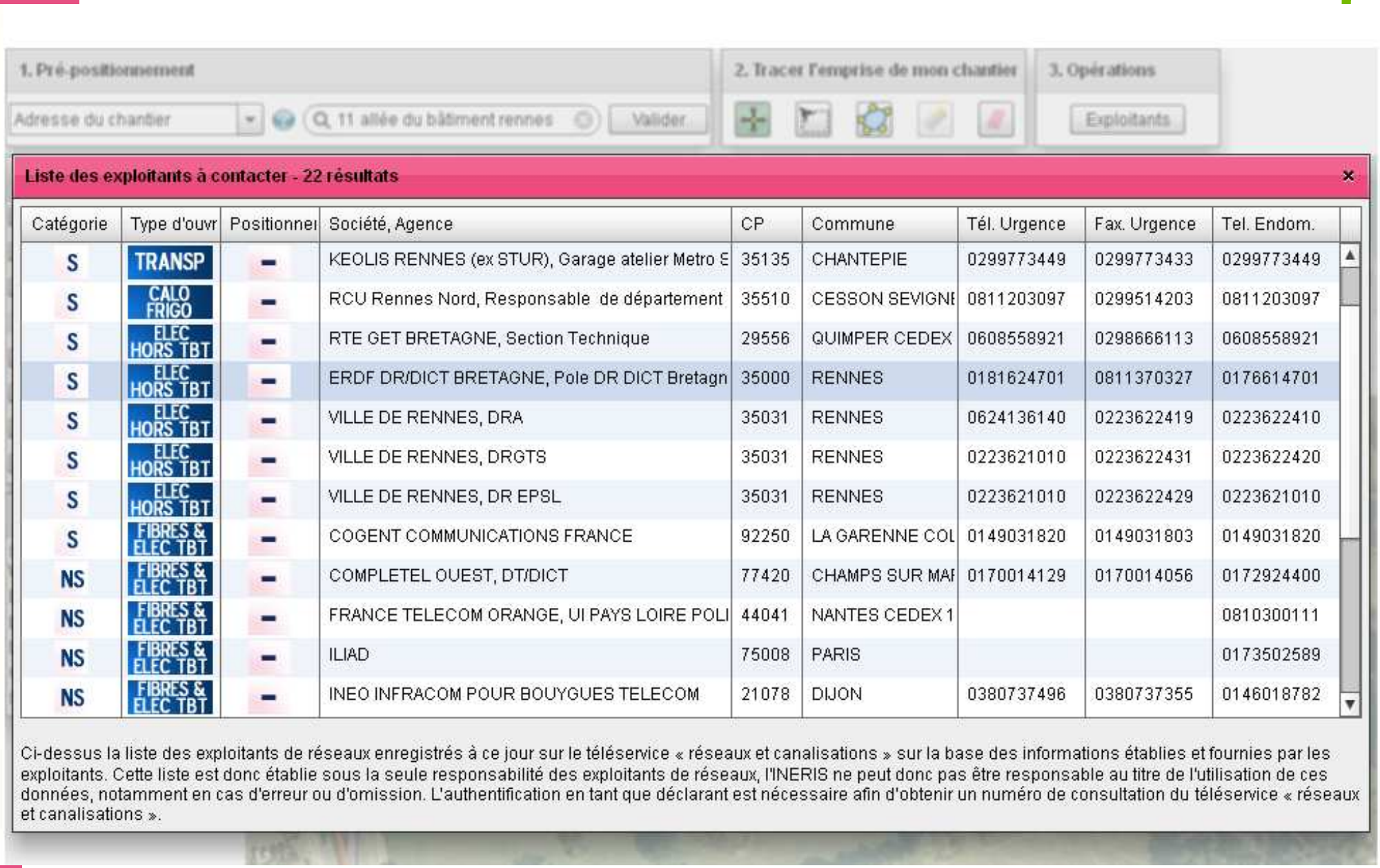

Liste des exploitants à contacter - 22 résultats

Catégorie	Type d'ouvr	Positionnel	Société, Agence	CP	Commune	Tél. Urgence	Fax. Urgence	Tel. Endom.
S	TRANSP	-	KEOLIS RENNES (ex STUR), Garage atelier Metro S	35135	CHANTEPIE	0299773449	0299773433	0299773449
S	CALO FRIGO	-	RCU Rennes Nord, Responsable de département	35510	CESSON SEVIGNE	0811203097	0299514203	0811203097
S	ELEC HORS TBT	-	RTE GET BRETAGNE, Section Technique	29556	QUIMPER CEDEX	0608558921	0298666113	0608558921
S	ELEC HORS TBT	-	ERDF DR/DICT BRETAGNE, Pole DR DICT Bretagn	35000	RENNES	0181624701	0811370327	0176614701
S	ELEC HORS TBT	-	VILLE DE RENNES, DRA	35031	RENNES	0624136140	0223622419	0223622410
S	ELEC HORS TBT	-	VILLE DE RENNES, DRGTS	35031	RENNES	0223621010	0223622431	0223622420
S	ELEC HORS TBT	-	VILLE DE RENNES, DR EPSL	35031	RENNES	0223621010	0223622429	0223621010
S	FIBRES & ELEC TBT	-	COGENT COMMUNICATIONS FRANCE	92250	LA GARENNE COL	0149031820	0149031803	0149031820
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	COMPLETEL OUEST, DT/DICT	77420	CHAMPS SUR MAI	0170014129	0170014056	0172924400
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	FRANCE TELECOM ORANGE, UI PAYS LOIRE POLI	44041	NANTES CEDEX 1			0810300111
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	ILIAD	75008	PARIS			0173502589
NS	FIBRES & ELEC TBT	-	INEO INFRACOM POUR BOUYGUES TELECOM	21078	DIJON	0380737496	0380737355	0146018782

Ci-dessus la liste des exploitants de réseaux enregistrés à ce jour sur le téléservice « réseaux et canalisations » sur la base des informations établies et fournies par les exploitants. Cette liste est donc établie sous la seule responsabilité des exploitants de réseaux, l'INERIS ne peut donc pas être responsable au titre de l'utilisation de ces données, notamment en cas d'erreur ou d'omission. L'authentification en tant que déclarant est nécessaire afin d'obtenir un numéro de consultation du téléservice « réseaux et canalisations ».

Mesures phares pour les maîtres d'ouvrage

- **Préparation des projets de travaux** dans des conditions garantissant leur faisabilité et leur réalisation en toute sécurité
- Pas de commande de travaux sans **Reconnaissance aussi précise que possible des réseaux existants**
- **Investigations complémentaires** ou **clauses spéciales dans les marchés de travaux** en cas de réseaux enterrés mal cartographiés
- **Marquage piquetage** des réseaux enterrés avant travaux

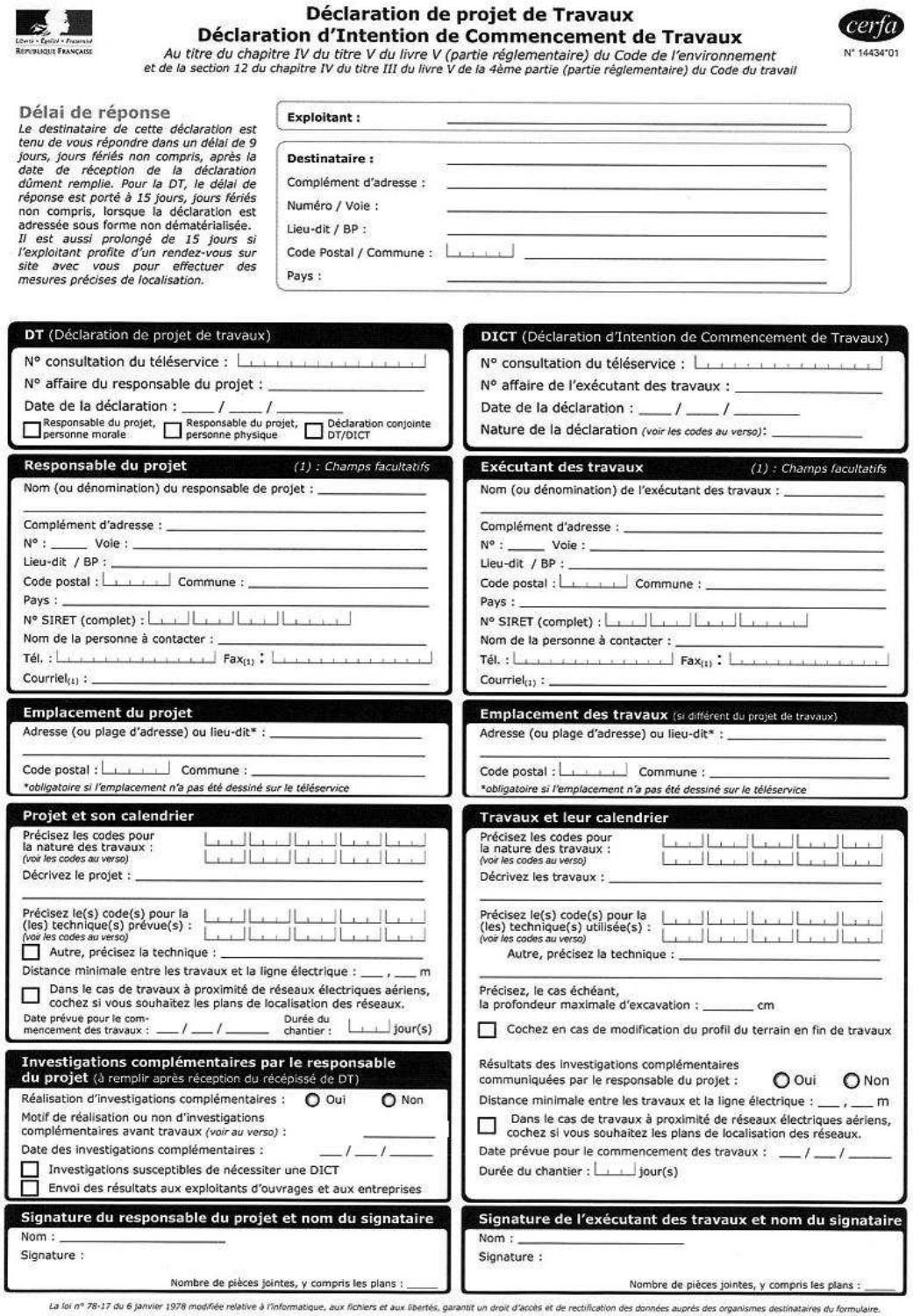

Déclaration de projet de Travaux
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

cerfa N° 14434*01

Délai de réponse
Le destinataire de cette déclaration est tenu de vous répondre dans un délai de 9 jours, jours fériés non compris, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Pour la DT, le délai de réponse est porté à 15 jours, jours fériés non compris, lorsque la déclaration est adressée sous forme non dématérialisée. Il est aussi prolongé de 15 jours si l'exploitant profite d'un rendez-vous sur site avec vous pour effectuer des mesures précises de localisation.

Exploitant :

Destinataire :
Complément d'adresse :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune :
Pays :

DT (Déclaration de projet de travaux)
N° consultation du téléservice :
N° affaire du responsable du projet :
Date de la déclaration : ___ / ___ / _____
☐ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)
N° consultation du téléservice :
N° affaire de l'exécutant des travaux :
Date de la déclaration : ___ / ___ / _____
Nature de la déclaration *(voir les codes au verso)*:

Responsable du projet *(1) : Champs facultatifs*
Nom (ou dénomination) du responsable de projet :
Complément d'adresse :
N° : ____ Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays :
N° SIRET (complet) :
Nom de la personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Exécutant des travaux *(1) : Champs facultatifs*
Nom (ou dénomination) de l'exécutant des travaux :
Complément d'adresse :
N° : ____ Voie :
Lieu-dit / BP :
Code postal : Commune :
Pays :
N° SIRET (complet) :
Nom de la personne à contacter :
Tél. : Fax(1) :
Courriel(1) :

Emplacement du projet
Adresse (ou plage d'adresse) ou lieu-dit* :
Code postal : Commune :
**obligatoire si l'emplacement n'a pas été dessiné sur le téléservice*

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)
Adresse (ou plage d'adresse) ou lieu-dit* :
Code postal : Commune :
**obligatoire si l'emplacement n'a pas été dessiné sur le téléservice*

Projet et son calendrier
Précisez les codes pour la nature des travaux : *(voir les codes au verso)*
Décrivez le projet :
Précisez le(s) code(s) pour la (les) technique(s) prévue(s) : *(voir les codes au verso)*
☐ Autre, précisez la technique :
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Dans le cas de travaux à proximité de réseaux électriques aériens, cochez si vous souhaitez les plans de localisation des réseaux.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / _____ Durée du chantier : ____ jour(s)

Travaux et leur calendrier
Précisez les codes pour la nature des travaux : *(voir les codes au verso)*
Décrivez les travaux :
Précisez le(s) code(s) pour la (les) technique(s) utilisée(s) : *(voir les codes au verso)*
Autre, précisez la technique :
Précisez, le cas échéant, la profondeur maximale d'excavation : _____ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiquées par le responsable du projet : ○ Oui ○ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : ___ , ___ m
☐ Dans le cas de travaux à proximité de réseaux électriques aériens, cochez si vous souhaitez les plans de localisation des réseaux.
Date prévue pour le commencement des travaux : ___ / ___ / _____
Durée du chantier : ____ jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)
Réalisation d'investigations complémentaires : ○ Oui ○ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux *(voir au verso)* :
Date des investigations complémentaires : ___ / ___ / _____
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet et nom du signataire
Nom :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : ____

Signature de l'exécutant des travaux et nom du signataire
Nom :
Signature :
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : ____

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Nouveau formulaire de DT et DICT

Exemple de marquage des réseaux enterrés au droit d'un futur chantier de terrassement

Investigations avant chantier – cas particulier des branchements

Branchement gaz avec affleurant visible :

Coffret

Investigations avant chantier – cas particulier des branchements

Branchement gaz avec affleurant visible :

Bouche à clé

Mesures phares pour les exploitants de réseaux

- **Des réponses systématiques, rapides et pertinentes aux déclarations de travaux** des maîtres d'ouvrage (DT) et des entreprises de travaux (DICT)
- **<u>Une amélioration progressive de la cartographie des réseaux</u> :** de suite pour les réseaux neufs, à l'horizon 2019-2026 pour les réseaux enterrés existants
- **Une attention particulière pour les réseaux les plus sensibles :** rendez-vous sur site, préservation de l'accès aux organes de coupure

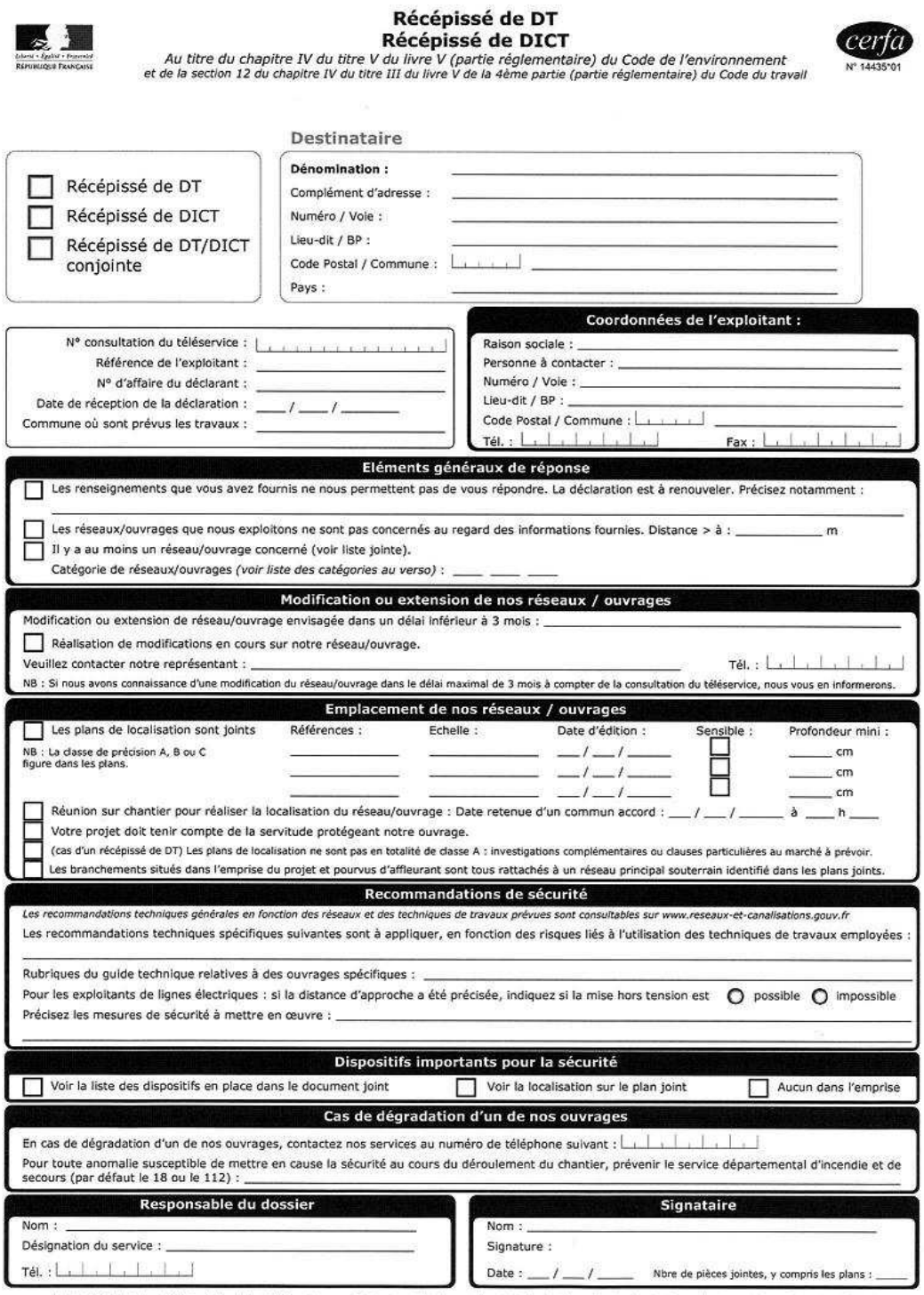

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

cerfa N° 14435*01

Destinataire

☐ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination :
Complément d'adresse :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune :
Pays :

N° consultation du téléservice :
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant :
Date de réception de la déclaration : ___ / ___ / _____
Commune où sont prévus les travaux :

Coordonnées de l'exploitant :
Raison sociale :
Personne à contacter :
Numéro / Voie :
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune :
Tél. : Fax :

Eléments généraux de réponse
☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe).
Catégorie de réseaux/ouvrages *(voir liste des catégories au verso)* : ___ ___ ___

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages
Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages
☐ Les plans de localisation sont joints

Références :	Echelle :	Date d'édition :	Sensible :	Profondeur mini :
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm
		___ / ___ / _____	☐	_____ cm

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour réaliser la localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / _____ à ___ h ___
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Les plans de localisation ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.
☐ Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

Recommandations de sécurité
Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est ○ possible ○ impossible
Précisez les mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité
☐ Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint ☐ Voir la localisation sur le plan joint ☐ Aucun dans l'emprise

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant :
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier
Nom :
Désignation du service :
Tél. :

Signataire
Nom :
Signature :
Date : ___ / ___ / _____ Nbre de pièces jointes, y compris les plans : _____

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Nouveau formulaire de Récépissé de DT et DICT

Mesures phares pour les entreprises de travaux

- **Une bonne prise en compte de toutes les informations collectées en amont des travaux :** investigations complémentaires, DICT, marquage piquetage, localisation des organes de coupure,…
- **Une vérification des compétences des salariés** encadrant les travaux et conduisant des engins lourds
- **L'application des bonnes pratiques dans l'emploi des techniques de travaux** à proximité des réseaux aériens ou enterrés **et des arrêts de travaux en cas de danger**

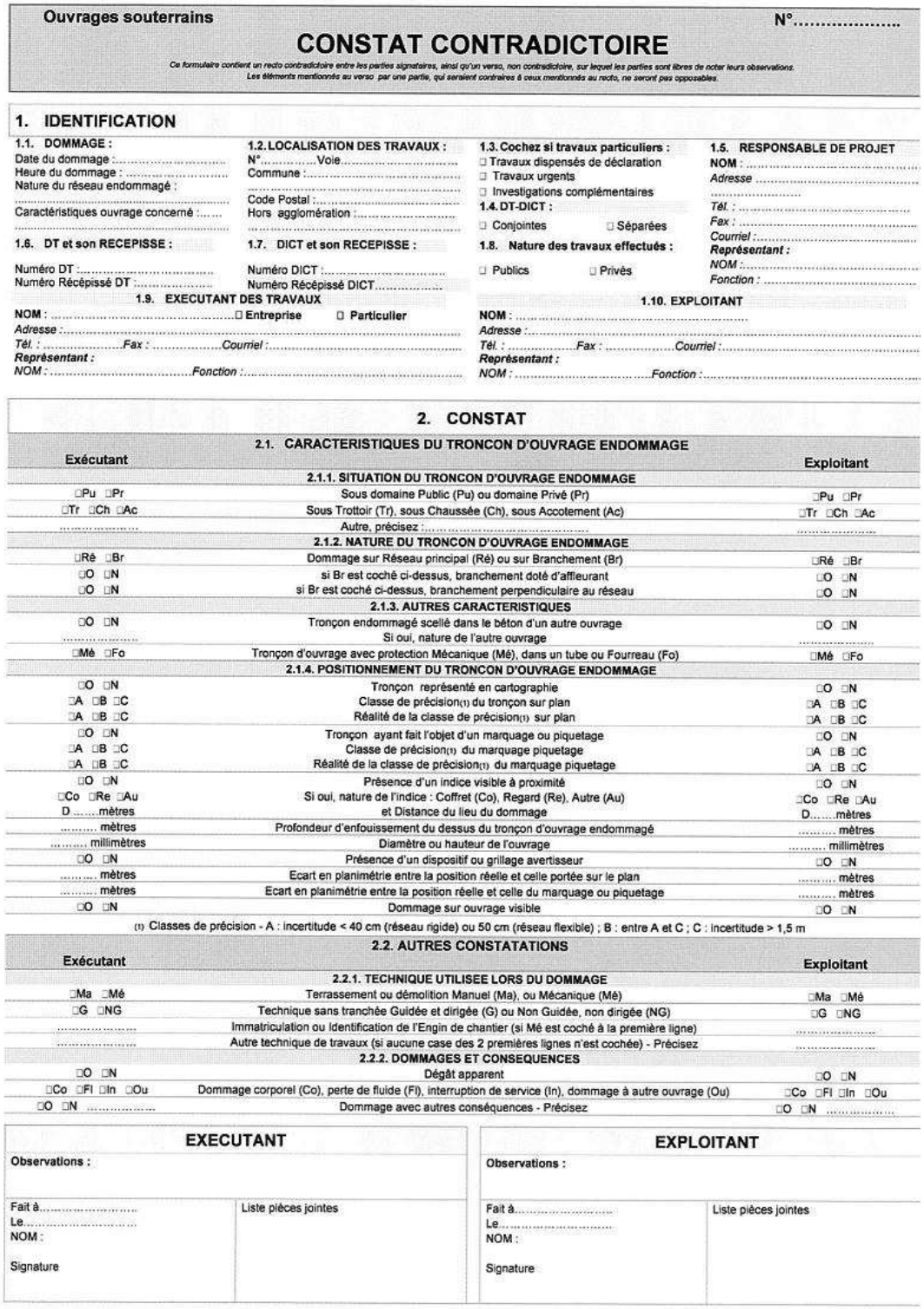

Ouvrages souterrains N°.....

CONSTAT CONTRADICTOIRE

Ce formulaire contient un recto contradictoire entre les parties signataires, ainsi qu'un verso, non contradictoire, sur lequel les parties sont libres de noter leurs observations. Les éléments mentionnés au verso par une partie, qui seraient contraires à ceux mentionnés au recto, ne seront pas opposables.

1. IDENTIFICATION

1.1. DOMMAGE :
Date du dommage :.....
Heure du dommage : .....
Nature du réseau endommagé :
.....
Caractéristiques ouvrage concerné :.....
.....

1.2. LOCALISATION DES TRAVAUX :
N°.....Voie.....
Commune :.....
.....
Code Postal :.....
Hors agglomération :.....
.....

1.3. Cochez si travaux particuliers :
☐ Travaux dispensés de déclaration
☐ Travaux urgents
☐ Investigations complémentaires

1.4. DT-DICT :
☐ Conjointes ☐ Séparées

1.5. RESPONSABLE DE PROJET
NOM : .....
Adresse .....
.....
Tél. : .....
Fax : .....
Courriel :.....
Représentant :
NOM :.....
Fonction : .....

1.6. DT et son RECEPISSE :
Numéro DT :.....
Numéro Récépissé DT :.....

1.7. DICT et son RECEPISSE :
Numéro DICT :.....
Numéro Récépissé DICT.....

1.8. Nature des travaux effectués :
☐ Publics ☐ Privés

1.9. EXECUTANT DES TRAVAUX
NOM : .....☐ **Entreprise** ☐ **Particulier**
Adresse :.....
Tél. : .....*Fax* : .....*Courriel* :.....
Représentant :
NOM :.....*Fonction* :.....

1.10. EXPLOITANT
NOM : .....
Adresse :.....
Tél. : .....*Fax* : .....*Courriel* :.....
Représentant :
NOM :.....*Fonction* :.....

2. CONSTAT

2.1. CARACTERISTIQUES DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE

Exécutant		Exploitant
	2.1.1. SITUATION DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
☐Pu ☐Pr	Sous domaine Public (Pu) ou domaine Privé (Pr)	☐Pu ☐Pr
☐Tr ☐Ch ☐Ac	Sous Trottoir (Tr), sous Chaussée (Ch), sous Accotement (Ac)	☐Tr ☐Ch ☐Ac
.....	Autre, précisez :	.....
	2.1.2. NATURE DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
☐Ré ☐Br	Dommage sur Réseau principal (Ré) ou sur Branchement (Br)	☐Ré ☐Br
☐O ☐N	si Br est coché ci-dessus, branchement doté d'affleurant	☐O ☐N
☐O ☐N	si Br est coché ci-dessus, branchement perpendiculaire au réseau	☐O ☐N
	2.1.3. AUTRES CARACTERISTIQUES	
☐O ☐N	Tronçon endommagé scellé dans le béton d'un autre ouvrage	☐O ☐N
.....	Si oui, nature de l'autre ouvrage	.....
☐Mé ☐Fo	Tronçon d'ouvrage avec protection Mécanique (Mé), dans un tube ou Fourreau (Fo)	☐Mé ☐Fo
	2.1.4. POSITIONNEMENT DU TRONCON D'OUVRAGE ENDOMMAGE	
☐O ☐N	Tronçon représenté en cartographie	☐O ☐N
☐A ☐B ☐C	Classe de précision(1) du tronçon sur plan	☐A ☐B ☐C
☐A ☐B ☐C	Réalité de la classe de précision(1) sur plan	☐A ☐B ☐C
☐O ☐N	Tronçon ayant fait l'objet d'un marquage ou piquetage	☐O ☐N
☐A ☐B ☐C	Classe de précision(1) du marquage piquetage	☐A ☐B ☐C
☐A ☐B ☐C	Réalité de la classe de précision(1) du marquage piquetage	☐A ☐B ☐C
☐O ☐N	Présence d'un indice visible à proximité	☐O ☐N
☐Co ☐Re ☐Au	Si oui, nature de l'indice : Coffret (Co), Regard (Re), Autre (Au)	☐Co ☐Re ☐Au
D .....mètres	et Distance du lieu du dommage	D.....mètres
..... mètres	Profondeur d'enfouissement du dessus du tronçon d'ouvrage endommagé	..... mètres
..... millimètres	Diamètre ou hauteur de l'ouvrage	..... millimètres
☐O ☐N	Présence d'un dispositif ou grillage avertisseur	☐O ☐N
..... mètres	Ecart en planimétrie entre la position réelle et celle portée sur le plan	..... mètres
..... mètres	Ecart en planimétrie entre la position réelle et celle du marquage ou piquetage	..... mètres
☐O ☐N	Dommage sur ouvrage visible	☐O ☐N

(1) Classes de précision - A : incertitude < 40 cm (réseau rigide) ou 50 cm (réseau flexible) ; B : entre A et C ; C : incertitude > 1,5 m

2.2. AUTRES CONSTATATIONS

Exécutant		Exploitant
	2.2.1. TECHNIQUE UTILISEE LORS DU DOMMAGE	
☐Ma ☐Mé	Terrassement ou démolition Manuel (Ma), ou Mécanique (Mé)	☐Ma ☐Mé
☐G ☐NG	Technique sans tranchée Guidée et dirigée (G) ou Non Guidée, non dirigée (NG)	☐G ☐NG
.....	Immatriculation ou Identification de l'Engin de chantier (si Mé est coché à la première ligne)	.....
.....	Autre technique de travaux (si aucune case des 2 premières lignes n'est cochée) - Précisez	.....
	2.2.2. DOMMAGES ET CONSEQUENCES	
☐O ☐N	Dégât apparent	☐O ☐N
☐Co ☐Fl ☐In ☐Ou	Dommage corporel (Co), perte de fluide (Fl), interruption de service (In), dommage à autre ouvrage (Ou)	☐Co ☐Fl ☐In ☐Ou
☐O ☐N	Dommage avec autres conséquences - Précisez	☐O ☐N .....

EXECUTANT		EXPLOITANT	
Observations :		**Observations :**	
Fait à..... Le..... NOM : Signature	Liste pièces jointes	Fait à..... Le..... NOM : Signature	Liste pièces jointes

Formulaire de Constat contradictoire de Dommage

Des titres, diplômes et CQP tenant compte désormais des compétences en matière de travaux près des réseaux

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

N° R389/2007/147

Nom : **Patoucassé**

Prénom : **José**

Date de naissance : 03 août 1958

Dates de Formation : 05 juin 2007

Le Directeur

Signature

Le Titulaire :

Signature

Conseil Formation Service

Je soussigné **Alain DURAND** agissant en qualité de testeur pour :

Conseil Formation Service, Après avoir vérifié les connaissances théoriques et pratiques du candidat nommé ci-contre, lui délivre le :

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

C.A.C.E.S®

Pour la conduite des Chariots Automoteurs des catégories suivantes :

☑ **Catégorie 6** *

* Conduite de chariots Hors-Production

Déplacement, changement, transfert de chariots sans activité de production (porte-engins), maintenance, démonstration ou essais.

Ce C.A.C.E.S® est valable pour 5 ans

jusqu'au **05 juin 2012**

Guide Technique national

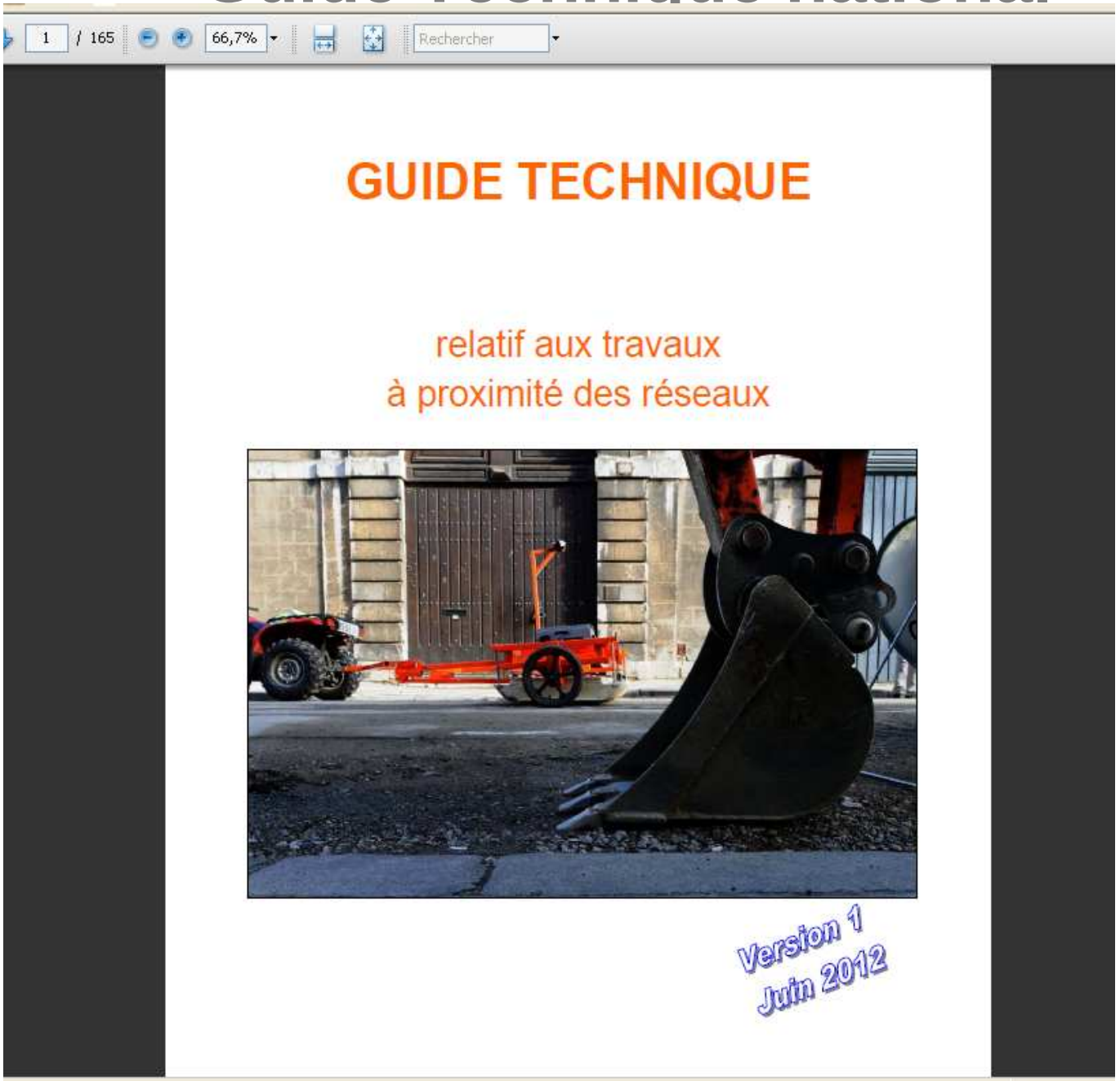

Accompagnement de la réforme

Expérimentations à Orléans et Perpignan

Sont testés en vraie grandeur de mi-2011 à mi 2013 :

- **La mise en place des Bases de Données Urbaines (BDU)**
- **La mise en œuvre des investigations complémentaires avant les chantiers pour améliorer la cartographie des réseaux enterrés, en particulier celle des branchements non pourvus d'affleurant**
- **La prise en compte des résultats des investigations par les exploitants de réseaux dans leur propre SIG**
- **L'emploi des nouveaux formulaires de DT, DICT et leurs récépissés**
- **L'application du guide technique**

L'expérimentation permettra une analyse coûts – avantages dont les conclusions pourront conduire à ajuster les dispositions réglementaires

Calendrier de publication des textes

Textes déjà adoptés accessibles sur www.réseaux-et-canalisations.gouv.fr

- **12 juillet 2010 : loi Grenelle II (art. 219) introduisant les articles L. 554-1 à 5 dans le code de l'environnement**
- **décembre 2010 : décret « guichet unique » n°2010-1600 du 20 décembre, introduisant les articles R. 554-1 à 9 dans le code de l'environnement, et ses 2 arrêtés d'application (des 22 et 23 décembre 2010)**
- **juin 2011 : décret « redevances » du guichet unique n° 2011- 762 du 28 juin 2011 introduisant les articles R. 554-10 à 17 dans le code de l'environnement, et arrêté du 23 juin 2011 reconnaissant les protocoles d'échanges de données avec le guichet unique**
- **7 octobre 2011 : publication du décret DT-DICT introduisant les articles R. 554-19 à 38 dans le code de l'environnement. Publication prochaine de l'arrêté DT-DICT d'application du décret**

Calendrier des mesures

- **1er septembre 2011 : ouverture du téléservice du guichet unique aux exploitants de réseaux pour qu'ils puissent charger leurs coordonnées, et la longueur de leurs réseaux**
- **1er avril 2012 : fin du chargement par les exploitants de réseaux de leurs coordonnées et de la longueur de leurs réseaux sur le site du guichet unique, et ouverture du téléservice du guichet unique aux usagers maîtres d'ouvrage et entreprises (pour usage facultatif)**
- **1er juillet 2012 : application de la nouvelle réglementation, en substitution au décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 (sauf quelques exceptions)**
- **1er janvier 2013 : application des sanctions prévues par la nouvelle réglementation**

Calendrier des mesures (suite)

- 1er juillet 2013 : fin du chargement des zones d'implantation des réseaux sur le site du guichet unique,
- 1er juillet 2013 : obligation de prendre en compte le résultat des investigations complémentaires dans la cartographie des réseaux, obligation d'investigations pour les branchements électriques non pourvus d'affleurant
- 1er janvier 2017 : obligation d'attestation de compétences pour les encadrants de projets, encadrants de chantiers, conducteurs d'engins, et obligation de certification pour les prestataires en cartographie
- 1er janvier 2019 : obligation de fonds de plan et tracés géoréférencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine (ou 1er janvier 2026 hors unités urbaines)

Merci de votre attention

Sppr.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr

www.developpement-durable.gouv.fr